



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Federations

Question écrite n° 3161

Texte de la question

M. Rene Beaumont appelle l'attention de Mme le ministre de la jeunesse et des sports sur certaines informations laissant craindre que la politique engagée par le précédent gouvernement et consistant à supprimer un certain nombre de postes budgétaires de cadres techniques et pédagogiques régionaux, serait reprise par son département ministériel. Il paraît dangereux au mouvement sportif de se voir priver ainsi de ses animateurs les plus compétents. En effet, les millions de bénévoles ont besoin, pour conserver à la fois leur motivation et leur qualification, de ces cadres d'Etat qui sont leurs partenaires incontournables. En conséquence, il lui demande de lui faire savoir si elle demeure déterminée à conserver ce potentiel humain au service des jeunes sportifs de notre pays.

Texte de la réponse

Comme l'ensemble des départements ministériels, le ministre de la jeunesse et des sports contribue à la politique de maîtrise des effectifs dans la fonction publique. Pour 1993 des suppressions d'emplois ont été inscrites dans la loi de finances ; il n'est pas possible, dans la conjoncture actuelle, de ne pas s'y soumettre. Dans le secteur sportif, ces suppressions sont cette année au nombre de quatre-vingt-quatre, elles concernent effectivement des emplois de cadres techniques placés auprès du mouvement sportif et qui assurent la liaison entre l'Etat et ce mouvement. Ces suppressions de postes sont toutefois compensées par l'attribution d'une subvention spécifique, permettant au mouvement sportif, pour chaque emploi budgétaire supprimé, de recruter un collaborateur de niveau équivalent. Cette subvention sera reconduite au cours des années prochaines. Le niveau de l'encadrement technique des sportifs doit ainsi être garanti. Particulièrement attentive à l'évolution de cette situation, le ministre de la jeunesse et des sports veillera à ce qu'en 1994 soient préservés les besoins dont dépendent le développement du sport et l'encadrement technique des sportifs.

Données clés

Auteur : [M. Beaumont René](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3161

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1896

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2738